

ter ? Qui ? Le clergé des diocèses de Montréal et de Québec. Ce sont ces deux diocèses qui ont donné à l'Orégon les deux premiers missionnaires ; ils ont aussi fourni les trois premiers évêques ; pendant plusieurs années, Québec seul pourvoyait aux besoins de la mission. La mission de l'Orégon est seule une mission toute Canadienne ; elle doit donc avoir la sympathie des Canadiens. Toujours l'Eglise du Canada pourra se réjouir d'avoir fondé l'Eglise de l'Orégon, et le clergé de Québec et de Montréal va resserrer les liens qui unissent déjà si étroitement les deux églises en donnant à l'évêque de Walla-Walla des secours sans lesquels il ne pourrait se rendre à son poste. L'Eglise de l'Orégon n'est encore qu'à son berceau ; mais elle grandira ; et elle deviendra d'autant plus florissante qu'elle aura une plus grande part à vos ferventes prières et à vos généreuses aumônes ; et, j'aime à le croire, Québec et Montréal se feront un bonheur de me donner une part des sommes recueillies parmi les associés de la Propagation de la Foi.

Vous voudrez bien adresser à l'Evêché de Montréal les dons et offrandes que vous pourrez recueillir en faveur de mon nouveau diocèse. Je suis bien cordialement,

Monsieur,  
Votre très humble et obéissant serviteur,

† A. M., Evêque de Walla Walla.

(Vraie copie.) J. O. PARÉ, Secrétaire ad hoc.

BULLETIN.

Extraits d'une lettre de R. P. Nohli, S. J. — Rapport du Capt. Bayfield — Henri, l'assassin de Louis-Philippe. — Diète suisse au sujet des monastères. — Cérémonie de Nicolas à Rome. — Duesberg, catholique, ministre des finances en Prusse. — Modes nouvelles à Rome. — Expédition de l'Angleterre à Madagascar. — Médiation de l'Angleterre entre les Etats-Unis et le Mexique. — Dépôt d'armes saisi à Barcelone. — Mgr. de Montréal. — Professions.

— Le R. P. Jean Nohli, missionnaire de la Compagnie de Jésus, dans la Nouvelle-Calédonie, ayant appris que Mgr. de Montréal va à Rome pour les besoins de son diocèse, profite de son occasion pour envoyer ses commutations à son Général à Rome ; il confie sa lettre pour la transporter à sa Grandeur, au Fort Siouswap, entre les mains du gouverneur du lieu. Rien n'est plus touchant que la manière dont il s'adresse à l'Evêque de Montréal dont il ignore même le nom, pour l'engager à se charger de ses dépêches. Pour l'édification de nos lecteurs nous allons donner quelques extraits de cette lettre qui ne respire que l'amour de Dieu, et le zèle pour le salut du prochain.

« Un pauvre missionnaire de la Compagnie de Jésus, après les vives recommandations du très zélé Mgr. Blanchet, exilé depuis neuf mois parmi les Indiens de la Nouvelle-Calédonie, désire envoyer jusqu'à Rome quelques lettres à son Général...

« Quoique je ne sache ni le nom non plus de Votre Grandeur, néanmoins je suis sûr d'être exaucé, non tant parce que je suis pauvre et abandonné de tout le monde civilisé, comme, parce qu'il s'agit dans mes lettres de la gloire du bon Dieu, et du salut de mes peuplades sauvages, dont je conte à mon général le nombre, la condition et les besoins, afin d'en obtenir vite secours d'autres missionnaires.... Je dois s'il plaît au bon Dieu descendre de nouveau au fort Vancouver dans le mois de mai pour les affaires de ma mission ; eh bien ! c'est là que je donnerai au très digne M. Demers, mon ami, une relation de mes aventures ; ainsi, il pourra, à la gloire du bon Dieu, vous en écrire, Monseigneur, quelques mots. J'ai baptisé dans ce pays ici, trois cents cinquante personnes. Bien d'autres désirent la même faveur, et j'espère que dans peu, ils en seront dignes.»

— Le capt. Bayfield dans son rapport au sujet des chemins du lac St. Pierre, donne des raisons pour expliquer sa décision en faveur du nouveau chemin ; c'est premièrement parce que les travaux commencés sont très considérables ; secondement parce qu'en a dépensé trop d'argent pour le perdre ; environ £73,000. Il dit que si on l'eût consulté auparavant il aurait donné la préférence à l'ancien chemin. Ainsi l'opinion de MM. Armstrong, Coté, Raymond et autres canadiens n'était pas à mépriser.

— Le procès de Henry, l'assassin de Louis-Philippe, est terminé. Henry a fait ce qu'il a pu par ses déclarations, pour se faire trouver coupable d'avoir tiré sur le roi ; mais il ne voulait pas admettre qu'il voulait tuer le roi parce qu'il était incapable d'une bassesse : il s'en tenait à la première accusation parce qu'elle était suffisante pour lui

obtenir la grâce d'une peine capitale ; il n'en voulait point d'autre, car toute autre aurait été une punition, et il ne méritait point une punition : quoiqu'il en soit, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité ; s'il était sincère dans ses désirs, il a été puni non comme il le désirait, mais comme il le méritait.

— Dans sa 26<sup>e</sup> séance, du 19 août, la diète suisse s'est occupée des réclamations des monastères de Thurgovie contre la loi restrictive des noviciats décrétée par le canton, et contre l'administration de leurs biens, dont l'Etat s'est saisi. Toujours mêmes partages et résultat définitif de votes : majorité radicale, neuf et deux demi-votes ; Saint-Gall et quelques autres Etats sans instructions, ou s'annulant par des demi-votes contraires.

La 28<sup>e</sup> séance, du 21 août, a été entièrement consacrée à des débats relatifs à la question des Jésuites. La députation bernoise s'est épuisée en citations des malheurs que, selon elle, l'établissement de la Compagnie a attiré sur tous les pays où elle a été soufferte. Cet argument banal a été réfuté, du chef de la députation de Lucerne, par le seul exemple de l'Angleterre, qui l'a reçue et la tolère sans inquiétudes et sans inconvénient. Après avoir établi sur la Charte fédérale l'incompétence de la Diète en pareille matière, l'orateur a terminé son discours en exprimant la ferme conviction que jamais il ne pourrait se former, au sein de la Diète, une majorité capable de prendre à cet égard des « résolutions anti-fédérales, » ajoutant que si, contre toute attente, il en arrivait autrement, son canton déclare, dès à présent, « qu'une douzième voix ne saurait transformer un tort en un droit, ni une violation du Pacte en respect du Pacte ; que, par conséquent, il ne se laisserait pas induire à se soumettre à un décret illégal, mais que, dans le profond sentiment de son droit, il attendrait à voir qui oserait, sur son territoire, entreprendre son exécution. » Il finit donc par voter l'élimination de cet objet des *Tractanda*, attendu que le sujet des discussions n'est propre qu'à entretenir la discorde entre les Etats confédérés, « dont plus d'un pourrait se montrer disposé à prendre en main la défense de ses intérêts confessionnels, et à préférer de périr avec honneur que de vivre avec ignominie. » Ces déclarations ont été parfaitement comprises.

— Une lettre de Saint-Petersbourg annonce que l'empereur Nicolas envoie le comte de Blandoff à Rome en qualité de commissaire extraordinaire chargé de traiter avec le Saint-Siège des affaires catholiques en Russie et en Pologne. Cette lettre ajoute que le négociateur russe sera accompagné de M. de Hube, jurisculte très éclairé en matière canonique, et attaché, dit-on, au ministère de l'intérieur, division des cultes étrangers. M. de Hube passe, de plus, pour un catholique très dévoué. Il ne nous appartient pas, dit l'*Univers*, de juger de sa science ni de son dévouement à l'Eglise, bien que nous sachions que les catholiques dévoués ne sont guère soufferts dans un poste comme celui qu'il occupe. Quant à M. le comte Blandoff, son nom, son titre même, qui lui a été donné comme une récompense de la part qu'il a prise à l'apostasie des trois évêques du rite grec-uni, sont assez connus à Rome, comme dans toute l'Europe, pour donner plus que des doutes sur la déclaration de la lettre que nous citons, et suivant laquelle l'Empereur se montrerait actuellement on ne peut mieux disposé en faveur de l'Eglise catholique de son empire. Si telles étaient en effet les dispositions de ce monarque, il nous semble qu'il n'eût pas fait choix, d'un pareil personnage, pour cette mission si difficile.

— En Prusse, la retraite de M. Fottwell du ministère des finances a été immédiatement suivie de son remplacement par M. de Duesberg, qui déjà a pris possession de ce portefeuille. C'est pour la première fois, depuis la naissance de la monarchie prussienne, qu'un sujet catholique a été appelé à des fonctions ministérielles. Pour en trouver un autre exemple, il faudrait remonter jusqu'au règne de l'électeur George-Guillaume et à l'administration d'Adam de Schwartzenberg, qui a joué un rôle dans la guerre de Trente-Ans.

— Après les émotions de tout un peuple, vient ordinairement l'enthousiasme de la population légère. On ne voit plus à Rome que bouillons dorés à la Pie IX ; cravattes, ombrelles, éventails, tout est aux couleurs de Pie IX. Cet enthousiasme ne s'est point arrêté aux Etats